



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LÈS-THONVILLE**

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2023
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Le CM s'est réuni ce jeudi 27 juillet 2023, à 20 heures en Mairie

Membres en exercice : 15

Présents : Mrs ROSAIRE Pierre, BALTAZAR Norbert, BALTZLI Jean-Luc, MOUREY Christophe,
PINS Marcel,
Mmes ROCHÉ Géraldine, CAJELOT Francine, DOSSIN Danièle, GOUJET Vanessa,
NION-COUPRIE Marie-Laurence, SALETTI Maria

Procurations : Mr RONCALLI Gilbert procuration à Mme DOSSIN Danièle
Mme LELIEVRE Martine procuration à Mr MOUREY Christophe

Absents excusés: Mrs MALGRAS Alexandre et ROMANOWSKI Clément

Votants (présents et procurations) : 13

Secrétaire de séance : Mr BALTAZAR Norbert

Date de la convocation : 18 juillet 2023

➤ Après en avoir pris connaissance, le CM approuve à l'unanimité, le PV du CM du 6 juillet 2023.

2023DCMJUIL2702

2° Programme FUS@E :
(rapporteur : Mr ROSAIRE Pierre)°

Le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 22/10/2020 au groupement de commande Fus@é « Faciliter les USages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre école (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- Autorise le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Le Conseil Municipal adopte ce point à l'unanimité.

**Fait et délibéré à RURANGE-LES-THONVILLE, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THONVILLE, le 31 juillet 2023**

**Le Maire,
Pierre ROSAIRE**

